



PLH DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION  
DE BASTIA

---

**Comité Régional de l'Habitat  
et de l'Hébergement de Corse**



CUMUNITÀ  
D'AGGLUMERAZIONE  
DI BASTIA



# ORDRE DU JOUR

- 1. CALENDRIER ET MÉTHODOLOGIE**
- 2. LE BILAN DU PRÉCÉDENT PLH**
- 3. LE CONTENU DU PLH 2020-2032**
- 4. LE PROJET RÉSIDENTIEL**
- 5. LE PROGRAMME D' ACTIONS ET LE BUDGET**

# 1. CALENDRIER ET MÉTHODOLOGIE

## Les grandes étapes de la démarche d'élaboration du PLH

### 1 JANVIER – JUILLET 2018

#### Diagnostic et bilan du PLH

- Entretiens de cadrage avec les acteurs de l'habitat
- Analyses statistiques
- Réunion du comité technique
- Assises de l'habitat
- Présentation du diagnostic en comité de pilotage
- Journal de projet

### 2 JUILLET – MAI 2019

#### Document d'orientations

- Elaboration de projections démographiques et de production de logements
- Séminaire élus : définition des orientations du PLH
- Assises de l'habitat #2
- Séance de travail avec les communes
- Présentation en comité de pilotage
- Journal de projet

### 3 MAI – DEC 2019

#### Programme d'actions

- 3 juillet : Groupes de travail partenariaux: élaboration des fiches-actions
- Octobre : Présentation du PLH en comité de pilotage
- Journal de projet
- Novembre – décembre : consultation des communes










Un processus interrompu par la crise sanitaire et le report des élections municipales

→ La démarche a repris et le 1<sup>er</sup> arrêt du PLH lors du Conseil Communautaire a été effectué le 14 décembre 2020 puis le 2<sup>ème</sup> arrêt suite à l'avis des communes le 27 septembre 2021







## 2. LE BILAN DU PRÉCÉDENT PLH

Actions	Contenu	Niveau de réalisation	Remarques
<b>Axe 1 : Mettre en place une politique foncière communautaire et une réglementation de l'urbanisme cohérente avec les objectifs du P.L.H.</b>			
1.1 - Mettre en place une charte foncière pour le développement résidentiel	<ul style="list-style-type: none"> <li>Identifier les gisements fonciers sur chaque commune et les secteurs relevant de l'intérêt communautaire</li> </ul>	●	<ul style="list-style-type: none"> <li>La CAB n'a pas réalisé de diagnostic ni de Programme Communautaire d'Action Foncière pendant la durée du PLH.</li> <li>Cependant, les communes ont réalisé des diagnostics fonciers dans le cadre de l'élaboration de leurs PLU. La plupart des communes exercent également leur droit de préemption urbain.</li> <li>L'élaboration actuelle du PLH permet toutefois de réaliser un diagnostic foncier préalable à la mise en place d'une stratégie foncière.</li> </ul>
1.2 - Mettre en place un Programme Communautaire d'Action Foncière (P.C.A.F.)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Définir des actions d'acquisition foncière</li> </ul>		
1.3 - Développer des opérations publiques d'aménagement	<ul style="list-style-type: none"> <li>Assister les communes pour la mise en place de procédures publiques d'aménagement</li> </ul>		
1.4 - Inscrire les objectifs de programmation du P.L.H. dans les P.L.U.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Intégrer les objectifs du PLH dans les PLU des communes</li> </ul>		
<b>Axe 2 : Produire du logement en répondant à la demande dans sa diversité</b>			
2.1 - Développer et rééquilibrer l'offre locative aidée	<ul style="list-style-type: none"> <li>Soutenir la production de logement social à travers la mise en place d'un règlement d'aides et la garantie d'emprunt</li> </ul>	●	<ul style="list-style-type: none"> <li>La CAB a subventionné un certain nombre d'opérations sur la période du PLH, notamment au cours des années 2016-2017 par le biais du Fonds d'Aménagement Urbain (FAU)</li> <li>La garantie d'emprunt a été mise en œuvre.</li> </ul>
2.2 - Développer l'accession sociale à la propriété : aides directes à la production	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mettre en place une aide financière pour les opérations d'accession sociale à la propriété</li> </ul>	●	<ul style="list-style-type: none"> <li>La CAB a subventionné 2 opérations menées par Logis Corse.</li> </ul>
2.2 - Développer l'accession sociale à la propriété : aides directes aux ménages acquéreurs	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mettre en œuvre une subvention majorant le PTZ pour les primo-accédants</li> <li>Mettre en place le Pass Foncier en partenariat avec l'organisme collecteur du 1%</li> </ul>	●	<ul style="list-style-type: none"> <li>Cette action n'a pas été mise en œuvre mais est toujours jugée pertinente.</li> </ul>
2.3 - Développer un partenariat avec les opérateurs privés de l'immobilier	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mettre en place une charte permettant de fixer de objectifs en matière de qualité, de densité et de mixité sociale</li> </ul>	●	<ul style="list-style-type: none"> <li>Cette action n'a pas été mise en œuvre. Des objectifs de performance énergétique ont toutefois été négociés avec les bailleurs sociaux.</li> </ul>

## 2. LE BILAN DU PRÉCÉDENT PLH

Actions	Contenu	Niveau de réalisation	Remarques
2.4 - Accompagner l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat R.U. du centre ancien de la commune de Bastia	<ul style="list-style-type: none"> <li>Accompagner la mise en œuvre de l'OPAH à travers le financement des missions de suivi-animation (si demande de la Ville de Bastia)</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>La CAB n'a pas participé au financement de l'OPAH.</li> </ul>
2.5 - Mettre en place un dispositif de lutte contre l'habitat indigne sur l'ensemble du parc locatif privé de la C.A.B.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Elaborer une base de données sur les situations d'habitat indigne et une cartographie SIG</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>Cette action n'a pas été mise en œuvre mais est toujours jugée d'actualité du fait des difficultés de repérage par le PDLHI et le SCHS</li> </ul>
2.6 - Elaborer et mettre en œuvre une opération programmée sur l'ensemble du parc ancien des communes de la C.A.B. (hors périmètre de l'O.P.A.H.R.U. de Bastia)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mettre en œuvre une OPAH</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>L'OPAH n'a pas été déployée à une échelle plus grande que celle de la ville de Bastia. Cette action est toujours jugée pertinente mais il convient de la préciser.</li> </ul>
<b>Axe 3 : Répondre aux besoins spécifiques en logement et hébergement</b>			
3.1 - Accompagner le projet de construction d'une maison relais sur le périmètre de la C.A.B.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Créer une maison relais (35 places)</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>La CAB a soutenu l'extension de la maison relais de Furiani (7 appartements). Cependant la création de places supplémentaires a été repéré comme un enjeu majeur dans le PDALHPD.</li> </ul>
3.2 - Définir un projet de construction de résidence sociale pour jeunes travailleurs	<ul style="list-style-type: none"> <li>Identifier la commune susceptible d'accueillir ce projet et travailler sur sa définition</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>Cette action n'a pas été réalisée mais reste toujours d'actualité.</li> </ul>
3.3 - Développer l'offre de logements adaptés au handicap	<ul style="list-style-type: none"> <li>Objectiver les besoins</li> <li>Définir les programmes de travaux (notamment par les bailleurs sociaux)</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>Cette action n'a pas été réalisée</li> <li>La CAB a financé en partie la réalisation d'un ITEP pour enfants autistes et poly handicapés par la SEM Bastia Aménagement</li> </ul>
3.4 - Accompagner le relogement des gens du voyage sédentarisés de la Z.A.E. d'Erbajolo	<ul style="list-style-type: none"> <li>Identifier les modalités de relogement au regard d'une enquête sociale</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>La SEM Bastia Aménagement a piloté la construction d'un lotissement et l'accompagnement social des gens du voyage en 2015</li> </ul>

## 2. LE BILAN DU PRÉCÉDENT PLH

Actions	Contenu	Niveau de réalisation	Remarques
<b>Axe 4 : Intégrer les objectifs de développement durable dans les projets de développement résidentiel et de requalification du parc existant</b>			
4.1 - Privilégier des projets économes en ressource foncière et limitant l'étalement urbain	<ul style="list-style-type: none"> <li>Élaborer un référentiel de densité et décliner les typologies du référentiel pour chaque zone à urbaniser</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>Ces actions n'ont pas été réalisées</li> </ul>
4.2 - Développer des approches environnementales de l'urbanisme sur les zones d'urbanisation nouvelle d'intérêt communautaire	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mettre en place une obligation pour les aménageurs de réaliser une approche environnementale de l'urbanisme pour les projets de taille significative</li> </ul>		
4.3 - Appliquer des normes performantes de qualité environnementale et énergétique et favoriser l'utilisation des énergies renouvelables	<ul style="list-style-type: none"> <li>Identifier et financer 5 opérations-pilotes</li> </ul>		
4.4 - Repérer les secteurs géographiques prioritaires à traiter dans le parc existant en terme de d'amélioration des performances énergétiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>Réaliser un repérage par thermographie aérienne</li> <li>Mettre en œuvre le volet d'amélioration des performances énergétiques de l'OPAH</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>Une étude de thermographie aérienne a été faite par la CAB et constitue donc un préalable à la mise en œuvre d'une politique en la matière</li> </ul>
<b>Axe 5 : Renforcer la structure et les moyens de la C.A.B.</b>			
5.1 - Conforter le service de l'habitat et du développement durable	<ul style="list-style-type: none"> <li>Recruter une deuxième personne au sein du service Habitat</li> <li>Recourir à une AMO pour les premières années de mise en œuvre du PLH</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>Le service Habitat est composé de 2 personnes mais un besoin en recrutement supplémentaire est toujours identifié.</li> </ul>
5.2 - Mettre en place un dispositif d'observation et d'évaluation permettant de suivre et de mesurer le P.L.H. 2009-2014	<ul style="list-style-type: none"> <li>Produire un rapport annuel et en restituer les résultats dans le cadre d'une assemblée plénière du P.L.H</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>Aucun bilan du PLH n'a été réalisé du fait d'un manque d'ingénierie en interne à la CAB et de l'absence de recours à une AMO.</li> </ul>

### 3. LE CONTENU DU PLH

ETAPES	CONTENU
Diagnostic	Un état des lieux des dynamiques sociodémographiques et en matière d'habitat
Document d'orientations	<p><b>Un scénario de croissance démographique et de production de logements</b></p> <p><b>Les orientations stratégiques et prioritaires en matière de logement et d'habitat</b></p>
Programme d'actions	<p>Une répartition des objectifs de production de logements par commune</p> <p><b>Les leviers d'actions clairs et opérationnels, incluant l'identification des moyens à mobiliser (technique, humains et/ou financiers)</b></p>
Observation / bilan	Une actualisation du diagnostic et un bilan régulier de mise en œuvre des actions

- **Un PLH qui a vocation à traduire la stratégie communautaire en matière d'habitat et à s'imposer aux PLU**
- **Une volonté de la Communauté d'Agglomération de porter le PLH à 12 ans**

## 4. LE PROJET RÉSIDENTIEL : LA PRODUCTION DE LOGEMENTS

### Les hypothèses retenues :

- **Un renforcement de l'attractivité de la ville-centre** avec la définition d'un objectif de croissance démographique pour Bastia plus important par rapport aux tendances observées sur la période précédente sur la commune.
- **Un maintien de l'attractivité de la commune de Furiani** et d'un rythme de croissance démographique et de production de logements relativement élevé permettant d'accueillir de nouveaux ménages ;
- **Une reprise de la croissance démographique pour les communes de Santa-Maria-di-Lota et de Ville-di-Pietrabugno et un maintien de l'attractivité de San-Martino-di-Lota**
- Pour toutes les communes : une tendance à la diminution de la taille des ménages au même rythme que celui observé entre 1999 et 2015

	Population 2015	Rythme de croissance 2015-2032	horizon 2032	Objectifs de production 2020-2032	Objectif de production 2020-2025	2020-2025	Rythme annuel constaté 2015-2017
Bastia	44 355	+0,9%	51 653	4 015	2 007	335	275
Furiani	5 736	+1,5%	7 388	996	498	83	98
San-Martino-di-Lota	2 911	+1%	3 448	344	172	29	24
Santa-Maria-du Lota	1 717 (base de départ recorrigée à 2006 hab.)	+0,5%	2184	150	75	13	5
Ville-di-Pietrabugno	3 379	+0,5%	3 678	221	111	18	50
CA de Bastia	58 008	+0,9%	68 251	5 726	2 862	477	452



## 4. LE PROJET RÉSIDENTIEL : LA PRODUCTION DE LOGEMENTS SOCIAUX

- Le PLH fixe un cap ambitieux visant à produire 50% de logements abordables (locatif social et accession sociale) sur la période 2020-2032 soit 2 860 logements, dont 1980 logement sociaux.
- Sur la période 2020-2025, cette ambition est déclinée en un seuil maximal de logements sociaux (990) et un socle minimum (491). Il s'agit de pouvoir garantir une production minimale de logements sociaux, notamment sur les communes soumises à l'article 55 SRU.

	2020 - 2032	Part dans la production	2020 - 2025	Part dans la production
<b>Production globale</b>	5 720	100%	2 863	100%
<i>Dont Locatif social</i>	1 980	35%	990	35%
<i>Dont Accession sociale</i>	880	15%	443	15%
<i>Dont autres segments immobiliers (accession libre, locatif libre)</i>	2 860	50%	1 430	50%

	Objectifs de production de logements 2020-2025	Production locative sociale minimale (LLS) entre 2020 et 2025	Part dans la production (hypothèse min)	Production locative sociale maximale	Part dans la production (hypothèse maximale)
Bastia	2 007	150	7%	335	17%
Furiani	498	240	48%	498	100%
San-Martino-di-Lota	172	40	23%	40	23%
Santa-Maria-du Lota	75	6	8%	6	8%
Ville-di-Pietrabugno	111	55	50%	111	100%
<b>CA de Bastia</b>	<b>2 863</b>	<b>491</b>	<b>17%</b>	<b>990</b>	<b>35%</b>

## 5. LE PROGRAMME D' ACTIONS

- Une programme local de l'habitat élaboré grâce à un diagnostic permettant de définir 4 grands axes d'intervention (les orientations) déclinés en 13 actions opérationnelles.

Orientations		Actions	
1	Renforcer l'offre en logements abordables sur le territoire	1	Mettre en œuvre une stratégie foncière et d'aménagement à l'échelle intercommunale
		2	Poursuivre le développement du parc locatif social sur le territoire
		3	Mettre en place la politique de peuplement afin de renforcer l'information des demandeurs et la mixité au sein du parc social
		4	Encourager l'accession abordable à la propriété des ménages
		5	Soutenir le développement d'une offre en logements locatifs privés abordables sur le territoire
2	Répondre aux besoins des publics spécifiques	6	Accompagner les parcours résidentiels des ménages les plus fragiles
		7	Soutenir le développement de projets de logements adaptés et accompagner les personnes âgées dans leurs démarches de travaux dans le cadre du maintien à domicile
		8	Promouvoir la réalisation de logements abordables correspondant aux besoins des jeunes
3	Poursuivre les démarches de réhabilitation du parc de logements existant	9	Encourager les démarches d'amélioration du parc existant sur le territoire intercommunal
		10	Améliorer l'information de l'ensemble des acteurs, notamment des élus communaux, et leur capacité à s'inscrire dans le dispositif existant de PDLHI
		11	Soutenir la réhabilitation du parc social
4	Renforcer le rôle de pilotage de la CAB en matière de politiques de l'habitat	12	Installer des instances locales de gouvernance et de suivi du PLH
		13	Créer un observatoire de l'habitat et du foncier

## 5. LE PROGRAMME D' ACTIONS

### ORIENTATION 1 : RENFORCER L' OFFRE EN LOGEMENTS ABORDABLES SUR LE TERRITOIRE

#### Action n°1 : Mettre en œuvre une stratégie foncière et d'aménagement à l'échelle intercommunale

<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Renforcer la maîtrise foncière publique afin de limiter l'augmentation des prix du foncier</li> <li>✓ Développer le recours aux opérations d'aménagement afin de renforcer l'adéquation de la programmation par rapport aux besoins du territoire</li> </ul>
<b>Modalités de mise en œuvre proposées</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li><b>a. Définir les secteurs stratégiques de développement de l'habitat avec les communes de la CAB</b>, la programmation pouvant y être développée et les outils à mobiliser pour parvenir à la réalisation des projets – en lien avec l'AUE</li> <li><b>b. Mettre en place une veille foncière en partenariat avec l'Office foncier</b> permettant de réaliser des acquisitions foncières sur les secteurs stratégiques identifiés             <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Mettre en œuvre le Droit de Préemption Urbain (DPU) et le suivi des Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA) par les communes sur les secteurs stratégiques identifiés et assurer la transmission des DIA à l'Office foncier</li> </ul> </li> <li><b>c. Traduire les projets définis dans le cadre des PLU communaux</b></li> <li><b>d. Développer le recours aux opérations publiques d'aménagement</b> sur certains secteurs stratégiques</li> <li><b>e. Renforcer le partenariat avec les opérateurs privés (promoteurs notamment) et publics de la construction afin d'encourager la qualité des constructions et la prise en compte des objectifs du PLH dans les projets</b></li> </ol>
<b>Moyens CAB</b>	Mobilisation de l'ingénierie actuelle au sein de la CAB

## 5. LE PROGRAMME D' ACTIONS

### ORIENTATION 1 : RENFORCER L' OFFRE EN LOGEMENTS ABORDABLES SUR LE TERRITOIRE

#### Action n°2 : Poursuivre le développement du parc locatif social sur le territoire

<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Renforcer l' offre en logements sociaux et son rééquilibrage territorial</li> <li>✓ Adapter la production de logements sociaux aux besoins identifiés et moins bien couverts sur le territoire : logements très sociaux PLAI et T2 et T3</li> </ul>
<b>Modalités de mise en œuvre proposées</b>	<p><b>a. Soutenir financièrement les opérations de production de logements locatifs sociaux par les bailleurs</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Poursuivre la mise en œuvre de la <b>garantie d'emprunt</b> (pour les opérations de production neuve et de réhabilitation) ;</li> <li>➤ Mettre en œuvre le <b>règlement des aides</b> de la CAB (4 000€ pour les PLAI et 3 500€ pour les PLUS) ;</li> <li>➤ Renforcer le partenariat avec les bailleurs sociaux au moyen de <b>réunions de programmation annuelles</b> à l' échelle de la CAB</li> </ul> <p><b>b. Encourager et communiquer sur le conventionnement de logements privés et les AIVS sur l' ensemble du territoire</b></p>
<b>Moyens CAB</b>	<p>Une enveloppe de financement qui dépendra des objectifs de production de logements sociaux qui sera définie</p> <p><i>Estimation : pour 250 logements sociaux : 912 500€ sur 6 ans et 152 083 € annuellement</i></p>

## 5. LE PROGRAMME D' ACTIONS

### ORIENTATION 1 : RENFORCER L' OFFRE EN LOGEMENTS ABORDABLES SUR LE TERRITOIRE

#### Action n°4 : Encourager l'accession abordable à la propriété des ménages

<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Accompagner les ménages souhaitant accéder à la propriété dans leurs parcours résidentiels</li> <li>✓ Limiter les prix de sortie de certains logements en accession à la propriété</li> </ul>
<b>Modalités de mise en œuvre proposées</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>a. <b>Soutenir les opérateurs locaux dans la production d'une offre abordable, comme notamment Logis Corse</b></li> <li>b. <b>Expérimenter le Bail Réel Solidaire (BRS)</b> en s'appuyant sur un Organisme de Foncier Solidaire (OFS) – potentiellement l'Office foncier</li> <li>c. <b>S'appuyer sur la vente de logements sociaux</b> facilitée par la loi ELAN et assurer un suivi de ces opérations réalisées par les bailleurs sociaux</li> <li>d. <b>S'appuyer et communiquer sur les aides pour l'accès à la propriété des primo-accédants</b> mises en place par la Collectivité de Corse</li> </ol>
<b>Moyens CAB</b>	<p>Une enveloppe de 250 000€ sur 6 ans, soit 41 667 € par an</p>

## 5. LE PROGRAMME D' ACTIONS

### ORIENTATION 2 : RÉPONDRE AUX BESOINS DES PUBLICS SPÉCIFIQUES

#### Action n°7 : Soutenir le développement de projets de logements adaptés et accompagner les personnes âgées dans leurs démarches de travaux dans le cadre du maintien à domicile

<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Accompagner le maintien à domicile des personnes âgées et/ ou handicapées qui le souhaitent en permettant la réalisation de travaux</li> <li>✓ Encourager les personnes âgées à quitter leur logement avant la perte d'autonomie en développant une offre en logements adaptés</li> </ul>
<b>Modalités de mise en œuvre proposées</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>a. <b>Renforcer l'information sur les dispositifs existants et l'accompagnement des ménages dans leurs démarches de travaux</b>, notamment au sein de la Plateforme de rénovation énergétique et via l'opérateur SOLIHA</li> <li>b. <b>Soutenir la réalisation d'opérations de logements adaptés aux personnes de plus de 60 ans autonomes dans les principales polarités du territoire</b> dotées d'une offre suffisante en commerces et services via des projets portés par les communes ou les bailleurs sociaux (résidences autonomie, béguinages ...)             <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Soutenir le développement de logements adaptés par les bailleurs sociaux</li> <li>➤ Renforcer le partenariat avec les partenaires locaux pour favoriser le développement de ce type d'offres</li> </ul> </li> </ol>
<b>Moyens CAB</b>	<p>Mobilisation de l'ingénierie actuelle au sein de la CAB</p>

## 5. LE PROGRAMME D' ACTIONS

### ORIENTATION 3 : POURSUIVRE LES DÉMARCHES DE RÉHABILITATION DU PARC DE LOGEMENTS EXISTANTS

#### Action n°9 : Encourager les démarches d'amélioration du parc existant sur le territoire intercommunal

<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Améliorer la connaissance des enjeux de rénovation, notamment pour les copropriétés sur le territoire de la CAB</li> <li>✓ Renforcer l'information et l'accompagnement des (co)propriétaires afin de favoriser la réalisation de travaux</li> </ul>
<b>Modalités de mise en œuvre proposées</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li><b>a. Mener à bien le programme Action Cœur de ville sur le centre-ville de Bastia</b></li> <li><b>b. Renforcer l'accompagnement des copropriétés afin de favoriser la réalisation de travaux</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Une OPAH-CD et un POPAC (Programme National de Requalification des Quartiers Anciens Dégradés) mis en œuvre par la ville de Bastia</li> <li>➤ Mettre en place un dispositif de VOC (Veille et Observation des Copropriétés) et un POPAC sur l'ensemble de la CAB</li> </ul> </li> <li><b>c. Renforcer l'information et l'accompagnement des habitants à travers la mise en place de la Plateforme de rénovation énergétique de l'habitat</b></li> <li><b>d. Etudier l'opportunité de mettre en place des aides propres à la CAB, voire un dispositif intégré d'amélioration de l'habitat type OPAH</b></li> <li><b>e. S'appuyer sur le Pôle Départemental de Lutte contre l'Habitat Indigne (PDLHI) et l'ensemble des partenaires locaux pour signaler les situations d'habitat indigne et gérer leur traitement</b></li> </ol>

## 5. LE PROGRAMME D' ACTIONS

### ORIENTATION 3 : POURSUIVRE LES DÉMARCHES DE RÉHABILITATION DU PARC DE LOGEMENTS EXISTANTS

#### Action n°9 : Encourager les démarches d'amélioration du parc existant sur le territoire intercommunal

##### Moyens CAB

	Financement total	Reste à charge de la CAB	Co-financement
<b>VOC (3 ans)</b>	60 000€	30 000€	ANAH : 30 000€ (50%)
<b>POPAC (3 ans)</b>	300 000€	150 000€	ANAH : 150 000€ (50%)
<b>Plateforme de rénovation énergétique</b>	<i>Financement à définir</i>		

Plateforme de rénovation énergétique : 1 ETP (financé par l'ADEME)



## 6. LE BUDGET

Orientations		Actions		Budget annuel	Budget global
1	Renforcer l'offre en logements abordables sur le territoire	1	Poursuivre le développement du parc locatif social sur le territoire	152 083 €	912 500 €
		4	Encourager l'accession abordable à la propriété des ménages (soutien à Logis Corse)	41 667 €	250 000 €
		5	Soutenir le développement d'une offre en logements locatifs privés abordables sur le territoire (Observatoire des loyers)	10 000€	60 000€
2	Répondre aux besoins des publics spécifiques	8	Promouvoir la réalisation de logements abordables correspondant aux besoins des jeunes (FJT)	15 333 €	92 000 €
3	Poursuivre les démarches de réhabilitation du parc de logements existant	9	Renforcer l'information et l'accompagnement des propriétaires en matière de réalisation de travaux (VOC et POPAC)	30 000 €	180 000 €
<b>TOTAL</b>				<b>239 083 €</b>	<b>1 434 500 €</b>